# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Nouveau plan national des soins palliatifs

Question écrite n° 19531

### Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise en œuvre d'un nouveau Plan national des soins palliatifs. En effet, celui couvrant la période 2015-2018 et doté d'un budget de 190 millions d'euros, est aujourd'hui achevé. Depuis plusieurs années, le constat de la nécessité de développer les soins palliatifs est unanime. La mise en œuvre de trois plans triennaux consacrés à cette priorité a d'ailleurs permis de réaliser des progrès significatifs. Cela étant, selon les données du rapport du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie publié en janvier 2018 sur ce thème, on peut estimer que moins de la moitié des personnes malades nécessitant un accompagnement palliatif en ont bénéficié. L'offre de soins palliatifs se heurterait à plusieurs écueils : celui des disparités territoriales, celui du développement trop centré sur l'hôpital, celui de la formation des aidants mais aussi, celui des modalités de financement. Il importe d'appréhender cet accompagnement dans toutes ses dimensions ; humaine, technique, médicale et financière. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend initier un nouveau Plan national des soins palliatifs et le cas échéant, selon quelles orientations, avec quels moyens et dans quel délai.

### Texte de la réponse

Le Plan national pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie qui s'est déployé sur la période 2015-2018, avait pour objectifs de : - sensibiliser nos concitoyens sur leurs droits et sur les dispositifs existants, comme leur possibilité de formuler leurs souhaits de fin de vie ; - assurer la qualité des soins palliatifs dispensés par les professionnels et les meilleures conditions pour l'accompagnement de la fin de vie, en développant la formation et en soutenant la recherche ; - développer les prises en charge au domicile et dans les établissements sociaux et médico-sociaux ; - garantir l'adéquation de l'offre en soins palliatifs aux besoins de la population et l'égal accès à l'accompagnement en fin de vie. Des campagnes nationales ont été menées, consécutivement, en 2017-2018, auprès du grand public et des professionnels soignants, sous l'impulsion du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie créé dans le cadre du Plan National. En dix ans, l'offre en soins palliatifs s'est structurée, graduée, développée avec la volonté de couvrir les zones sous-dotées tout en offrant la souplesse nécessaire aux organisations, à l'échelle des territoires, sous l'égide des agences régionales de santé. Des recommandations de bonnes pratiques ont été mises à disposition des professionnels de santé, soutenues par les travaux menés sur la période du Plan. Leur appropriation se mène au quotidien, à l'aide d'outils conçus par les acteurs au plus près du terrain, nos partenaires. En décembre 2018, la ministre des solidarités et de la santé a confié pour mission à l'inspection générale des affaires sociales de procéder au bilan du Plan national et d'identifier les actions à poursuivre, les dispositifs à renforcer, les mesures nouvelles à développer dans la perspective d'un nouveau plan. L'évaluation des actions mises en œuvre ainsi que les recommandations sur de nouvelles actions et mesures à mener seront prochainement remises à la ministre chargée de la santé. Sur le fondement de ces recommandations, il importera de poursuivre la dynamique enclenchée afin d'encourager la diffusion et l'appropriation de la démarche palliative partout où elle est nécessaire, pour tous. La ministre est attachée à permettre à chacun de nos concitoyens de rester au cœur des décisions qui le concernent jusqu'à la fin de sa vie et à rendre effectifs les droits que la loi a consacrés dans

ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** Mme Alexandra Valetta Ardisson
**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4e circonscription) - La République en Marche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 19531
**Rubrique :** Fin de vie et soins palliatifs
**Ministère interrogé :** Solidarités et santé
**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 14 mai 2019, page 4443
**Réponse publiée au JO le :** 6 août 2019, page 7393